



# COMITÉ DE SUIVI DES TRANSFORMATIONS LA VALSE DES AXES DE PROGRESSION

LE DERNIER COMITÉ DE SUIVI DES TRANSFORMATIONS DE LA MANDATURE A SOULIGNÉ LA DIFFICULTÉ A METTRE EN ŒUVRE DANS LE RESPECT DES PROCÉDURES L'INTÉGRALITÉ DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSFORMATIONS (PAT). UN SUJET A FAIRE PROGRESSER SUR DE NOMBREUX FRONTS AFIN QUE LES DROITS OUVERTS AUX AGENTS CONCERNÉS PUISSENT PLEINEMENT ÊTRE RESPECTÉS ET APPLIQUÉS.

Après lecture faite des déclarations liminaires, le président de séance, M. Mifsud a apporté des éléments de réponse ce mardi 14 avril.

Concernant les difficultés de préparation des instances liées à l'envoi tardif des documents, l'administration n'a répondu que sur la réunion d'hier.

Pour la **CFDT**, il est impératif que les membres des instances nationales et locales disposent en temps et en heure des documents, pouvoir faire ce travail sérieusement est indispensable pour garantir les droits des agents.

## MÉDIATEUR MOBILITÉ : REDÉCOUPAGE TERRITORIAL EN VUE

En réponse à l'inquiétude formulée par la CFDT sur l'absence de visibilité quant au remplacement de médiateurs mobilité, l'administration a annoncé réfléchir à un nouveau découpage territorial de leurs périmètres. Affaire à suivre donc.

## RESPECT DU DIALOGUE SOCIAL DANS LES INSTANCES CONCERNÉES

La **CFDT** a demandé que les employeurs qui n'ont pas daigné présenter leur transformation dans les CSA de réseau concernés le fassent, même si les arrêtés sont passés en CSAM. L'administration a accepté cette requête.

Pour la **CFDT**, c'est un message fort : les transformations ne se font pas dans le mépris du dialogue social !

## TRANSFORMATIONS EN EPA : LE GRAND FLOU

Interpellée par la **CFDT** sur les conduites de CLT et d'AMR pour le moins nébuleuses au SHOM, l'administration s'est engagée à réaccompagner autant que de besoin ces services. Quand bien même la lecture du PAT (60 pages) peut sembler peu digeste pour certains employeurs, il n'est pas entendable que les droits réels des agents ne soient pas respectés.

**POUR LA CFDT, IL RESTE DES  
AXES D'AMÉLIORATION !  
NOMBRE D'EMPLOYEURS ET  
DE MANAGEURS  
MÉCONNAISSANT LES RÈGLES  
ET LES PROCÉDURES,  
LAISSANT LES AGENTS AU  
MIEUX DANS LE FLOU, AU PIRE  
DANS DES SITUATIONS  
ANGOISSANTES.**

## IA : LA PROMESSE DE N'UTILISER QUE DES DONNÉES ANONYMISÉES

La **CFDT** a rappelé que le RGPD interdit de prendre une décision de façon 100% automatisée dès lors qu'elle a des effets juridiques à l'égard d'une personne.

L'administration a assuré qu'aucune donnée personnelle, ni qu'aucune liste nominative, ne faisait l'objet de traitement par intelligence artificielle.

## COMMISSIONS : SEULES LES ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES AUTORISÉES

Enfin, en réponse à notre question sur la présence non-réglementaire de certains participants à des instances, l'administration a annoncé qu'un rappel à la réglementation serait fait. Il est en effet inacceptable de voir

**AGENTS CIVILS  
DU MINISTÈRE**



## COMITÉ DE SUIVI DES TRANSFORMATIONS LA VALSE DES AXES DE PROGRESSION

certaines instances se tenir sans considération des règles en vigueur. La **CFDT** reste vigilante là encore afin qu'encre et toujours, les droits des agents soient respectés.

### PROJET STRATÉGIQUE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE (DGA FP)

Le 5<sup>e</sup> axe de ce projet stratégique met l'accent sur la nécessité de mettre la politique RH au service des transformations. A ce titre, SRHC s'emploie à accompagner au mieux les employeurs dans l'application du PAT.

Pour la **CFDT**, il reste des axes d'amélioration ! Nombre d'employeurs et de managers méconnaissent les règles et les procédures, laissant les agents au mieux dans le flou, au pire dans des situations angoissantes.

### UN BILAN EN QUÊTE DE CLARTE

Le bilan des transformations conduites en 2025 (5 arrêtés) a posé la question concrète de la notion de changement substantiel de la fiche de poste. Cette spécificité ministérielle semble être moins pertinente à l'heure actuelle. Afin de garantir les droits des agents, une note de mise en œuvre d'un projet de transformation a été produite, ainsi que des notes de cadrage plus spécifiques.

Puisque l'arrêté de transformation ne liste pas précisément les postes concernés, la DRH-MD dispose de sa propre base de données. Au demeurant, l'administration a

En conclusion, la **CFDT** a pu souligner à nouveau la nécessité d'améliorer de nombreux points sur l'accompagnement des transformations. Même si l'administration se défend de conduire des transformations sans répit, les nouveaux

rappelé que seule la lettre individuelle de notification remise à l'agent fait foi pour déclencher les droits au PAT. Les modifications dans les CARTEC n'ont rien d'officiel.

Enfin, l'administration confirme qu'il doit être proposé à l'agent un poste en fonction de son grade, et non pas seulement en fonction de ses compétences. Pour la **CFDT**, il reste nécessaire de mieux accompagner les managers et N+1 sur ses sujets et globalement de faire monter en compétence l'encadrement du ministère.

### RUPTURES CONVENTIONNELLES ET INDEMNITÉ DE DÉPART VOLONTAIRES

Les textes d'application ne sont toujours pas parus. La campagne a cependant été avancée pour garantir une consommation de l'enveloppe satisfaisante. Le message est donc clair : premiers arrivés, premiers servis ! Une première séance d'arbitrage des dossiers aura lieu dès fin avril. Un cadencement se fera ensuite jusqu'à début novembre (sous conditions de ressources disponibles). A nouveau, les IDV seront attribuées en priorité aux agents restructurés, cependant les agents des filières en tension se verront tout d'abord proposer des solutions de reclassement.

### ADP-PC

La manœuvre ADP-PC continue de mobiliser l'attention de la DRH-MD. Un arrêté complémentaire sera présenté en juillet au CSAM. En parallèle, une remise à plat du processus afin que le dispositif soit plus efficient sera faite.

projets du ministère s'accompagnent désormais de manière quasi-systématique de transformations. La bonne transformation ne sera-t-elle pas de trouver la solution pour ne plus se réorganiser sans cesse ?

Paris, le 23 avril 2026

**AGENTS CIVILS  
DU MINISTÈRE**